**Paysagiste**

Date de publication :08/11/2024

**Familles de métiers**

Espaces verts

**Lieux et segments d’activités**

* Parcs d'attractions et parcs aquatiques
* Parcs à thème et parcs ludo-pédagogiques
* Musées et sites culturels
* Patrimoine et sites naturels

**Autres intitulés**

Concepteur(trice) paysagiste

**Définition du métier**

Concevoir le parcours de visite au travers des allées d'un parc, aménager ou réaménager des perspectives pour traduire la thématisation d'un site de loisirs et/ou culturel, telles sont les missions du/de la paysagiste.

Ce métier implique la conception, la planification et la création d'environnements extérieurs harmonieux et fonctionnels. Le/la paysagiste travaille en étroite collaboration avec les autres équipes (création, communication, exploitation...) pour traduire l'univers du site en paysages, développant des plans et des designs uniques.

Son travail consiste à intégrer des éléments naturels et architecturaux pour créer des espaces attrayants et esthétiques, tout en tenant compte des considérations environnementales et fonctionnelles. En résumé, les paysagistes mettent leur créativité, leur expertise en conception et leur connaissance de l'environnement au service de l'univers visuel et thématique du site, pour transporter les visiteurs dans une autre réalité !

**Code ROME**

Aménagement et entretien des espaces verts

**Principales compétences métiers**

**Savoir-être professionnels**

* Avoir le sens du détail
* Etre sensible à l'écologie et au respect de la nature
* Faire preuve d'autonomie

**Compétences techniques**

* Evaluer l'état des sols
* Préparer les sols, les plantations (épandage, semis, etc.)
* Aménager, entretenir un espace naturel, une forêt
* Utiliser des produits phyto-sanitaires
* Sécuriser le périmètre d'intervention
* Renseigner des documents de contrôle, d'intervention
* Respecter les règles de Qualité, Hygiène, Sécurité, Santé et Environnement (QHSSE)
* Utiliser des logiciels de conception 3D
* Appliquer les normes liées au recyclage de matériaux

**Accès à l’emploi**

**Niveau d’expérience requis**

Une expérience préalable dans l'élagage et/ou l'entretien d'espaces verts est un plus mais pas indispensable.

**Formation appréciée**

* Brevet de technicien supérieur (BTS) Aménagements paysagers
* Diplôme national des métiers d'art et du design (DN MADE) Espace
* Licence Professionnelle Aménagement paysager : conception, gestion, entretien

**Mooc disponibles et ressources utiles**

France Compétences